

AMÉNAGEMENT ET ... ACCESSIBILITÉ

LA RÉGLEMENTATION

En matière d'accessibilité, la réglementation est abondante. Elle apporte beaucoup d'information qui permettraient d'éviter beaucoup d'erreurs. Elle aborde la question de l'habitat, des équipements publics, des lieux de travail et des loisirs. L' élu qui a en charge l'application de ces textes peut s'appuyer sur ses services techniques, ou se tourner vers les maîtres d'œuvre en charge du projet.



UNE APPROCHE GLOBALE

L'accessibilité de la ville est une condition de la vie sociale, elle est l'expression de la solidarité. Derrière l'accessibilité c'est la question de l'insertion par la capacité à utiliser les services qui est en jeu. Seule une approche globale et simultanée permet d'aborder tous les aspects de l'accessibilité quotidienne sans jamais dissocier les questions du transport, du bâti et de l'espace public.

UNE ÉCHELLE TERRITORIALE PERTINENTE

Si l'échelle de la rue et du quartier est pertinente pour les travaux d'adaptation, il apparaît que les facteurs d'intégration sociale sont aujourd'hui multiples : choix du logement, mobilité, accès à la culture, à la formation, à l'emploi... Du fait de l'étalement urbain, ces facteurs ne sont appréhendables qu'à l'échelle intercommunale.

LE PROJET

La volonté d'intégrer l'accessibilité aux projets doit s'exprimer le plus tôt possible. Les implantations et les programmes doivent en tenir compte. Le concepteur prenant en compte immédiatement ce paramètre, les travaux de "rattrapage" sont évités. Le bon sens doit prévaloir dans les solutions retenues. La sophistication technique n'est pas de mise, à l'inverse la stricte application des textes est insuffisante.

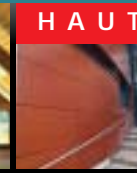
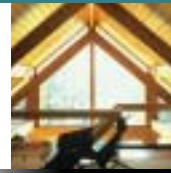


LE CAUE

Une importante documentation est à la disposition de tous, élus et particuliers dans nos locaux. Elle est consultable sur rendez-vous.

Dans le cadre du conseil aux particuliers, une assistance spécifique peut être envisagée gratuitement.

Accompagnateurs des élus dans leur réflexion en amont des projets d'équipement ou d'aménagement, nous nous efforçons ensemble de prendre en compte les critères d'accessibilité.



CAUE
HAUTE-SAVOIE

Adresse postale

6 rue des Alouettes
BP 339
74008 Annecy Cedex

Téléphone

04 50 88 21 10

Télécopie

04 50 57 10 62

E-mail

caue74@caue74.fr

CONTACT

Paysages, territoires et espaces de vie

Geneviève GUENIN

Tél. 04.50.88.21.10

caue74@caue74.fr



Accompagnement des Maîtres
d'Ouvrage

Jacques FATRAS

Tél. 04.50.88.21.10

caue74@caue74.fr